

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-1560

présenté par
Mme Cattelot et M. Pellois

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	100 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	100 000 000
<i>dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>100 000 000</i>
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les rapporteurs spéciaux de la mission Agriculture donnent ici suite à la recommandation n° 5 de l'enquête de la Cour des comptes sur la structuration de la filière de la forêt et du bois et ses

performances économiques et environnementales, remise le 25 juin 2020 à la commission des finances sur le fondement du 2° de l'article 58 de la loi organique relative aux lois de finances et au rapport de Mme Cattelot, présenté le 17 septembre 2020 au ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

Cet amendement propose de mettre en œuvre un « fonds bois 3 » auprès de BPI France, orienté vers le secteur de la construction et ayant également vocation à être financé par la filière :

- il minore de 100 millions d'euros en AE et en CP l'action 3 Moyens des directions régionales et départementales (dont 100 millions d'euros de titre 2) du programme 215 Conduite et pilotage ;

- il abonde de 100 millions d'euros en AE et en CP l'action 26 Gestion durable de la forêt et développement de la filière du bois du programme 149 Compétitivité et durabilité.

En particulier, 30 millions d'euros pourraient être fléchés vers un appel à manifestation d'intérêt en faveur du bois lamellé croisé (CLT).